Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHE
Réunion du 08 avril 2024

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Gilbert CHABOT Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHE, René LANDES Véronique MAIGRE ROLLAND, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absentes excusées : Nathalie PERDRIX donne pouvoir à Carine BESANÇON, Christelle LAMBERET.

Secrétaire de séance : Sophie PHILIBERT

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2024

-Délibérations :
1/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023
2/ Affectation du résultat 2023
3/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
4/ Vote du budget primitif 2024

-Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 :

Monsieur le maire présente le compte administratif 2023 en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **388 791.48€** et se décomposent de la façon suivante :

- 80 365.93€ de charges à caractère général : eau, électricité, entretien des bâtiments, du matériel, fournitures administratives…
- 85 178.10€ de charges de personnel,
- 6 771.82€ d'attribution de compensation, il s'agit du différentiel entre les charges et les recettes des compétences transférées à la communauté d'agglomération.
- 1 476.61€ de dotations aux amortissements,
- 195 301.92€ de charges de gestion courante dont 156 319,55 € concernent la participation aux charges du SIVOS, les indemnités des élus, la cotisation au SIEA, 6 775€ de subventions aux associations
- 4 073.37€ d'intérêts des emprunts.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles s'élèvent à **444 584.04€** et proviennent pour :

- 14 869.06€ des produits des services et du domaine (coupes de bois, redevance d'occupation du domaine public, droit de fortage de la carrière Fontenat, la mise à disposition à GBA du personnel communal pour l'entretien des stations d'épuration…),
- 251 075.00€ d'impôts et taxes,
- 141 474.92€ de dotations
- 18 420.73€ de locations, 15 180.29€ d'opérations d'ordre entre sections correspondant à la valeur comptable moins le prix de l'ancienne épareuse cédée à 400€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **170 611.86€.**

- 25 084.34€ pour le remboursement de capital des emprunts
- 11 742€ de frais d'étude pour l'aménagement du cœur de village et le la délimitation du domaine public dans la traversée de Challes
- 2 844.00€ pour la restauration de la chaire de l'église de Hautecourt et le raccordement de la nouvelle cuve de gaz de la salle des fêtes de Hautecourt
- 27 060.00€ achat d'une épareuse
- 2 082.00€ achat de tables et chaises pour la salle des associations
- 47 638.70€ concernent les travaux de rénovation de la salle en salle des associations
- 37 938.20€ de travaux de voirie
- 600€ de souscription au capital de l'agence France Locale.

Les recettes d'investissement sont de **125 083.49€**, dont

- 17 050.00€ de subvention du Département pour la réhabilitation de la salle des associations et les églises, 11 821.00€ de l'Etat pour la salle des associations,
- 69 879.00€ incluant le montant versé par GBA pour la restitution de la voirie et le reliquat de 2022,
- 9 276.59€ de Fonds de Compensation de la TVA et de taxe d'aménagement
- 1 476.61€ de dotations aux amortissements.

A l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2023 sont approuvés.

2/ Affectation du résultat 2023 :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	**FONCTIONNEMENT**
Résultats antérieurs	**24 811,34 €**	**213 577,82 €**
Recettes 2023	**125 083,49 €**	**444 584,04 €**
Dépenses 2023	**170 611,86 €**	**388 791,48 €**
Résultats de l'exercice	**-45 528,37 €**	**55 792,56 €**
Résultats cumulés	**-20 717,03 €**	**269 370,38 €**
RAR Dépenses	**9 202,35 €**	
RAR Recettes		
Affectation au 1068 (Recettes invt)	**29 919,38 €**	
(Prélèvement sur exc. fonct)		**-29 919,38 €**
Résultats à reporter	**D(001) 20 717,03€**	**R(002) 239 451,00€**

Le conseil municipal, décide d'affecter de 20 717.03€ en dépenses d'investissement, 29 919.38€ en recettes d'investissement et 239 451.00€ d'excédent en fonctionnement.

3/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2023 :

- 27.74% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 28.55% pour la taxe foncière sur le non bâti.
- 9.59% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'augmenter celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2024 à 10.25% ce qui occasionne un produit supplémentaire de 1225€

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition fournies par l'administration fiscale. Le produit fiscal attendu en 2024 est de **246 612€.**
A l'unanimité, le conseil municipal vote la proposition.

4/ Vote du budget primitif 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget par chapitre, dans ses différentes sections.
La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à **701 867.80€,** avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 304 000.00 €.
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à **734 313.00€**.

En dépenses d'investissement, 23 226.19€ sont provisionnés pour les remboursement des annuités de prêts, 23 808€ pour les frais d'étude de la traversée de Challes par le cabinet Infratech et la maitrise d'œuvre de l'aménagement de la place de la mairie par le cabinet Berthet, 128 822.48€ pour la sécurisation de la traversée de Challes, 40 000€ pour le remplacement de la tondeuse, 429 051.00€ pour l'aménagement du cœur de village, 48 000€ pour les travaux de voirie et 10 000€ pour l'acquisition des parcelles AM118 et AM119 aux consorts CHABOT par convention de portage auprès de l'EPF de l'Ain sur 4 ans.
Monsieur le Maire explique que l'EPF de l'Ain s'est chargé de la transaction au prix de 5€ du m2, soit un total de 40 000€. L'EPF restituera le terrain à la commune à l'issue du versement des 4 annuités à échéances constantes.

En recettes d'investissement sont inscrits :
304 000€ de virement de la section de fonctionnement, 332 803.93€ de subventions et attributions de compensations, 43 000€ de prêts, et 22 400€ de remboursement de la TVA et de taxe d'aménagement.

Le Budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

5/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offre pour l'aménagement de la place de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux concernant l'aménagement de la place de la mairie par la commune et ceux du lotissement « Les sources » par SEMCODA.
Il rappelle également que le cabinet Berthet est en charge de l'assistance au maitre d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux en lien avec SEMCODA, l'exécution des marchés de travaux, l'assistance lors des opérations de réception.
Les appels d'offre sont désormais clos. Trois entreprises ont transmis des devis pour les voiries et réseaux et deux entreprises pour les espaces verts.
Une commission d'appels d'offre doit se réunir prochainement pour examiner les propositions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Marc ROCHET et Gérard BREVET, membres de la commission d'appel d'offres pour l'aménagement de la place de la mairie.

-Points sur les dossiers en cours :
Présentation du schéma directeur d'assainissement : jeudi 18 avril à 14 heures en mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossiers déposés en mairie) :
PINCHON Stéphanie, Route du port, CHAMBOD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,
Marc ROCHET

MAIRIE DE HAUTECOUR-ROMANECHE * AIN *